



# NAO 2023 suite et fin

Après des débuts difficiles, la fin des négociations a eu lieu vendredi dernier vers 19h00.

Au terme d'une négociation intense, une proposition construite entre syndicats et Direction a vu le jour :

Augmentation Générale: **4.2%**

Augmentation Individuelle : **1.8%**

Primes de Partage de Valeur dites PPV pour 2022 et 2023

- *Pour 2022 :*

Salaire en K€	Prime €
jusqu'à 40	2100,00 €
40-50	1500,00 €
50-60	1400,00 €
60-80	1200,00 €
80-100	1000,00 €
au delà	500,00 €

Cette prime sera versée sur la paye de Janvier 2023.

- *Pour 2023 :*

Ce système sera reconduit en fonction du taux d'inflation avec deux versements possibles sur 2023.

*Ces primes sont sans charges sociales pour tous les salariés et sans impôts sur le revenu pour les salaires <3 SMIC.*

**Attention** : cette prime est un amortisseur du niveau d'inflation sur l'année 2023. Elle ne garantit en rien une augmentation de salaire **pérenne** !

Nous avons demandé à la Direction de s'engager par écrit de régulariser les augmentations de salaire fin 2023 : la Direction s'est seulement engagée ... à l'oral !

Une grande vigilance donc pour les NAO 2024 qui auront lieu en décembre 2023, la Direction doit régulariser les salaires, si l'inflation est constatée à cette date !

À la CGT, nous regrettons toujours l'**évasion sociale** des entreprises : ce principe de primes Macron exonérées de charges pénalise le fonctionnement normal de la Sécurité Sociale, des Caisses de retraite ... ce sont deux années de complément de salaire par la prime PPV qui ne contribuent pas à ces dispositifs alors que les systèmes sont mis à mal. C'est triste ! **Une augmentation "normale" ne produit pas ces effets !**



# NAO 2023 suite et fin

Nous avons aussi bien compris que le modèle financier de l'entreprise est un frein (endettement record et pas de trésorerie suffisante) et que **nos salaires sont une variable d'ajustement de la trésorerie de Teréga...** Une honte quand on connaît les bénéfices réalisés !

*Stop à une finance qui siphonne l'entreprise et qui prive les salariés d'augmentations légitimes !*

Toutes nos demandes n'ont pas été suivies, mais nous avons tenu ces négociations de manière soudée entre **tous** les syndicats, privilégiant les bas salaires.

Merci à tous les témoignages des salariés pour leur soutien.

Pour ces raisons, *la CGT signera cet accord salarial pour 2023 et restera vigilante aux engagements de la Direction de régularisation des salaires fin 2023 !*

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous!**

